

DOCUMENT 3 :

Il y a deux principes qui gouvernent l'administration du territoire ; ce sont : la déconcentration et la décentralisation. Comme vous le savez, la déconcentration, c'est le transfert de compétence du pouvoir central (...) à des personnalités qui sont désignées par l'État (...). Et il y a la décentralisation qui est un transfert de compétence à des collectivités autonomes qui sont dotées de l'autonomie financière où l'on retrouve les maires, les présidents des conseils qui sont des élus. C'est donc la contribution des populations à la gestion de leur espace et l'État leur délègue des pouvoirs dans des domaines. Il y a des pays qui pratiquent ces deux grands principes, il y en a qui n'en font qu'un. Pour certaines matières, l'État continue à garder la main avec les préfets, les sous-préfets (...) qui sont nommés (...); et pour d'autres matières, on a expérimenté la gestion par la population elle-même par des élections où elle désigne des mandants.

Aujourd'hui, ce qui va changer, c'est que nous allons avoir une décentralisation à deux échelles : au niveau de la commune et de la région, le président de la république est allé plus loin. Au-delà de ces deux paliers, il crée un qui est au-dessus qui est le district, un espace supra régional qui dépasse les frontières de la région mais qui sont des ensembles viables du fait qu'ils sont un pôle de développement économique (...). Vous avez(...) 02 districts autonomes pour gérer et traiter la spécificité d'Abidjan, capitale économique et Yamoussoukro, capitale politique et administrative (...).

Source : Michel Koffi Aboua, « Interview avec Hamed Bakayoko » in Fraternité Matin du Mercredi 05 Octobre 2011, pp. 2-3 (adapté).

.....
Professeur : Niveau : 1^{ère}

DOCUMENT 3 :

Il y a deux principes qui gouvernent l'administration du territoire ; ce sont : la déconcentration et la décentralisation. Comme vous le savez, la déconcentration, c'est le transfert de compétence du pouvoir central (...) à des personnalités qui sont désignées par l'État (...). Et il y a la décentralisation qui est un transfert de compétence à des collectivités autonomes qui sont dotées de l'autonomie financière où l'on retrouve les maires, les présidents des conseils qui sont des élus. C'est donc la contribution des populations à la gestion de leur espace et l'État leur délègue des pouvoirs dans des domaines. Il y a des pays qui pratiquent ces deux grands principes, il y en a qui n'en font qu'un. Pour certaines matières, l'État continue à garder la main avec les préfets, les sous-préfets (...) qui sont nommés (...); et pour d'autres matières, on a expérimenté la gestion par la population elle-même par des élections où elle désigne des mandants.

Aujourd'hui, ce qui va changer, c'est que nous allons avoir une décentralisation à deux échelles : au niveau de la commune et de la région, le président de la république est allé plus loin. Au-delà de ces deux paliers, il crée un qui est au-dessus qui est le district, un espace supra régional qui dépasse les frontières de la région mais qui sont des ensembles viables du fait qu'ils sont un pôle de développement économique (...). Vous avez(...) 02 districts autonomes pour gérer et traiter la spécificité d'Abidjan, capitale économique et Yamoussoukro, capitale politique et administrative (...).

Source : Michel Koffi Aboua, « Interview avec Hamed Bakayoko » in Fraternité Matin du Mercredi 05 Octobre 2011, pp. 2-3 (adapté).

.....